

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020

Présents : MM KEMIH, DEBOUESSE, MORA, ITARD, CHRISTOPHE, CAURET, MUGUET, MARCHOUX, LAPP, Mmes SINIC, DURNEZ, BUISSON, SERVIERES, LANEURIT Marie Line, GUYONNET, AMISET, PELLISSIER

Pouvoirs : de Mme LANEURIT Céline à Mme LANEURIT Marie-Line ; de M. LAS David à M. MUGUET Laurent

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme BUISSON Lisette.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 19 juin 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

Vote du budget primitif 2020 avec prise de délibérations

La commission des finances s'étant réunie le 24 juin 2020, un projet de budget primitif pour 2020 est présenté à l'ensemble des conseillers.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 764 978.82 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 824 145.74 € comprenant de l'achat de matériel (voir ci-dessous), la climatisation d'un bureau à la mairie, la construction d'un club house au complexe sportif et l'arrosage intégré sur le terrain de football herbé, ces deux derniers projets étant fortement subventionnés par l'Etat, la Région, le département et la Fonds d'Aide au Football Amateur.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après le vote du budget primitif, des délibérations sont prises con

- la subvention à verser au centre communal d'action sociale qui apparaît à l'article 657362 du budget pour un montant de 8 200.00 €
- la liste du matériel à acquérir en investissement, à savoir des casiers/vestiaires pour les agents de la garderie périscolaire, des grilles d'exposition, des panneaux de signalisation, deux tableaux numériques pour l'école élémentaire et un camion-benne pour les services techniques. Une subvention sera sollicitée auprès du ministère de l'éducation nationale, couvrant 50 % de la dépense engagée.
- l'indemnité de gardiennage de l'église non augmentée (sachant qu'elle est basée sur le point d'indice des fonctionnaires qui n'a pas été revalorisé depuis 2017) pour un montant de 299.26 € payée en deux fois à la fin de chaque semestre.

Autorisation pour réaliser un emprunt

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer un contrat de prêt avec une banque, pour un montant de 30 000 €, sur une durée de 5 ans, avec différé de remboursement sur 2021 pour l'achat d'un camion benne afin de remplacer celui existant qui date de 2002.

Il fait part des deux propositions reçues : une du crédit agricole à un taux fixe de 0.15 % avec un remboursement à compter du 1^{er} août 2021, la somme des intérêts versés s'élevant à 135.13 € et des frais de dossier de 30 € et une de la caisse d'épargne avec un taux fixe de 0.69 % avec un remboursement à compter du 25 juillet 2021, la somme des intérêts versés s'élevant à 621.00 €, avec des frais de dossier de 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de retenir la proposition du crédit agricole et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec cette banque.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Pour permettre cette désignation auprès du service des impôts, le conseil municipal doit dresser une liste de 24 contribuables, soit le double de ce qui est prévu, afin que les impôts fassent leur choix et désignent 6 commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne, avoir 25 ans au moins, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposables à chacune des 4 taxes.

Il est précisé que la loi de finances pour 2020 a supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) à la commune ou propriétaire de bois.

Monsieur le Maire propose une liste de noms au conseil municipal :

Liste des commissaires titulaires

Nom	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans la commune	Propriétaires Forestiers (non obligatoire)	
DE NICOLAY François	Le Creux	agriculteur	TH, FB et FNB	X	
LEFEVRE Philippe	La Lande	Agriculteur	TH, FB et FNB		
DESNOIX Jean Claude	7 les Gardes	Garde champêtre retraité	TH, FB		
GAUME Gérard	3 chemin des pinsons	Retraité	TH, FB		
BROUSSE Jacqueline	87 rue des sorbiers	Retraîtée	TH, fb		
BRAVY Jean Pierre	24 les Gardes	Retraité	TH, FB		
AMISSET Solange	91 rue des acacias	Employée de commerce retraitée	TH, FB		
SERVIERES René	97 rue des acacias	Retraité	TH, FB		
DROULERS Florence	20 rue Paul Constans	Commerçante	TH, FB, CFE		
DURNEZ Paulette	20 rue Jean Pétrin	Retraîtée	TH, FB		
ITARD Daniel	11 chemin du champfort	Retraité UTT	TH, FB		
MALLET Frédéric	Les Margueriaux – 18360 Epineuil	Agriculteur	FNB		Domicilié hors commune (non obligatoire)

Liste des commissaires suppléants

NOM	ADRESSE	Profession	Nature des impôts payés dans la commune	Propriétaires forestiers	
BARRERE Régine	1 chemin des pinsons	Employé supermarché	TH – FB		
GUYONNET Pascal	Murat	Agriculteur	TH – FB – FNB		
SOULAGNAT Pierre	47 rue Charles Venuat	Retraité	TH – FB		
HERIVEAU Maurice	110 rue des marronniers	Retraité	TH – FB		
SICARD Stéphane	35 rue Maurice Guillemard	Restaurateur	TH – FB - CFE		
GEDEIX Alain	59 rue des trois frères Pasquier	Retraité	TH – FB		
CHRISTOPHE René	Dointe	Agriculteur	TH – FB – FNB		
MORA Jean	38 rue des érables	Retraité d'usine	TH – FB		
GHALAIMIA Eddy	1 rue Isidore Thivrier	Retraité	TH – FB		
BOUDIGNON Danièle	33 rue des trois frères Pasquier	Comptable retraitée	TH – FB		
TUAL Michel	16 rue des mélèzes	Retraité d'usine	TH - FB		
ROUSSELOT Jean-Max	16 rue Maurice Guillemard	Retraité	TH – FB		

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMISSIONS MUNICIPALES - RECTIFICATIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'intégrer de nouveaux membres dans certaines commissions :

commission agriculture, économie, commerce, artisanat et professions libérales : Mme AMISET

commission environnement, tourisme, aménagement du territoire : Mme AMISET

commission jeunesse et sports, vie associative, manifestations : Mme AMISET et Mme DURNEZ

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une requête en annulation a été déposée en février 2019 par un administré, suite au dépôt d'une déclaration préalable accordée le 22 novembre 2018 à ORANGE pour la création d'un relais de téléphonie route de la gendarmerie.

Dans cette requête, l'avocat des plaignants demande de condamner solidairement la commune de VALLON EN SULLY et ORANGE à payer une somme de 1500 € à chacun des requérants

Monsieur le Maire propose donc de créer une provision semi-budgétaire de ce montant, en vertu du principe comptable de prudence. Le mécanisme de provision est simple : dès lors que la survenance d'un risque apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours, une dotation (charge non décaissée) d'un montant égal au risque évalué au chapitre 68. La trésorerie crédite simultanément un compte de bilan (passif) pour le même montant.

Vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

- la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10.07.2020 pour l'élection des délégués communaux pour les élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2020, conformément au décret 2020.812 du 29 juin 2020.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le bulletin municipal sera distribué la semaine du 6 juillet
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements du personnel communal pour la prime octroyée par le conseil municipal
- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'aménagement d'une salle au 1^{er} étage de la mairie afin d'organiser les réunions des commissions municipales notamment

Fin de la séance à 22h00

La secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,
M. KEMIH
Maire

